

Emploi

Quelles sont vos mesures contre le chômage ? Nos mesures contre le chômage

Nous connaissons actuellement un fort taux de chômage : [10% de la population active](#) française est au chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail). [Le chômage tue entre 10 000 et 14 000 chômeurs par an](#). Nous ne pouvons plus continuer avec ce chômage de masse et que les personnes au chômage ne puissent plus retrouver du travail tout en vivant dans des conditions inhumaines.

Pour les personnes étant en chômage de longue durée, **au bout d'un an**, elles se verront proposer un [emploi public](#) en fonction de leur formation (notamment pour la conversion écologique de notre pays) et si leurs compétences ne sont pas recherchées par l'État, alors elles se verront proposer **une formation** leur permettant de trouver un nouveau parcours professionnel. (Passage de la vidéo : 25:00)

Nous interdirons les licenciements économiques lorsque l'entreprise dégage des bénéfices. Dans une **société qui se porte bien**, si un salarié est **licencié pour cause économique**, alors **il pourra être réintégré** s'il le souhaite. Ils **recevront l'intégralité des indemnités** (salaires, prime de fin d'année, etc.) qu'ils auraient dû percevoir depuis le jour où ils ont été licenciés jusqu'au jour de leur réintégration. (Passage de la vidéo : 26:57)

Référence ID de l'article : #1010

Auteur : David

Dernière mise à jour : 2017-04-14 17:11